L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 23 SEPTEMBRE 1888.

Nous placerons désormais à cette deuxième page de l'*Abeille* les matières qui paraissaient dans le supplément du dimanche.

VARIÉTÉ.

SUICIDE-HOUSE

NOUVELLE

I

Sur la principale place de Boston, le grand établissement philantropique fondé par sir Richard Hobroth, en 1890, étale sa façade majestueuse, laquelle ne compte pas moins de soixante mètres en largeur, six rangées de fenêtres à balcon, et se décore d'un perron en marbre où se lit, en lettres d'or, l'exergue célèbre :

SUICIDE HOUSE

Là viennent chercher les consolations d'un confort qu'on peut bien dire sans prême les misérables, les dégoûtés de la vie, pourvu que ce soient des misérables avec dollars. (Car pour les misérables sans dollars, ils se passent n'importe où leur fantaisie, sans aucune douceurs offertes aux *clients* de l'Hôtel du Suicide.) Mais, dis je, pour les misérables millionnaires, sir Richard Hobroth est vraiment un bienfaiteur. Et de quel courage ne faillait-il pas que fût doué cet homme pour oser assumer cette charge d'âmes et de larmes et de sang !

Depuis l'ouverture :

Chaque jour, au moins trois désespérés viennent frapper à sa porte,—ce qui n'est qu'une façon de parler, car la porte de l'hôtel reste ouverte éternellement.

Les choses se passent comme voici :

II

Un jeune homme s'y présente au bureau de l'hôtel. Deux minutes excessivement correctes se devrait à son entrée, les deux associés de sir Richard. Le jeune homme fait trois pas, jamais plus. Il est naturellement très pâle et chancelant. Un moelleux et opportun fauteuil lui est approché, il s'y loge et prend un temps à caresser de ses mains frémissantes les mignonnes têtes de mort en ivoire sculpté qui terminent les bras du fauteuil. Il sourit amèrement et promène un regard circulaire sur l'austère décor du bureau dont les tentures noires s'agrémentent de pleurs en argent.

Cependant les gérants, tous les deux ensemble et du même mouvement automatique, lui font un profond salut, puis, sans laisser à l'étranger le temps de répondre à cette politesse ni de le distraire —car quel ennui !— les motifs de sa visite :

—Quel genre de mort monsieur a-t-il choisi ? demande d'une voix obséquieuse l'un des deux officiels personnages.

Tout préparé qu'il devait être à une telle question, le désespéré le manque pourtant gnère d'y répondre par un mouvement involontairement, qu'en l'occurrence l'hésitation est permise :

—Il faut donc visiter l'établissement ?

—C'est cela, je vous prie.

—*Quand il vous sera plaisant !*

Pour la première fois les deux personnages discutent leurs idées : l'un ouvre la porte du bureau en s'effaçant pour laisser passer l'étranger et l'autre lui indique, d'un geste qu'il exécutera le lendemain. Le premier mouvement du jeune homme est d'obéir, mais au second pas il se ravise et, tâtonnant :

—Je désirerais savoir... apparavant... combien... Enfin la note, je vous prie.

—*Le prix, Monsieur,* répond un fond de la pièce la voix de bas-taille de sir Richard! Intérêt qui vient d'entrer, *vaste ses succès* ET ON NE PAYE QU'EN SORTANT.

L'étranger, cependant longtemps interdit si son conducteur ne lui posait tres doucement la main sur le bras, et ne l'invitait à le suivre. Bégonnant à pénétrer tout le sens des mystérieuses paroles, il se résigne.

Et commence la visite du *Suicide House.*

III

Dans le large vestibule d'un escalier monumental on indique au visiteur, non sans le saluer avec une politesse quelque peu infinie, un ascenseur, la statue, monumentale aussi, du patron de l'endroit, le grand sage Shopenhauer. Puis on monte.

Une porte s'ouvre : c'est la chambre du dit coup de pistolet. Bien entendu, et comme toutes les autres, la pièce est fort luxueuse, très en lumière et d'ameublement tout moderne. Comme toutes les autres encore elle a pour ornement principal un pistolet en bois d'ébène sculpté : le couvercle est posé en croix sur la boîte. L'attend. Grand confort de draps et de chaises longues le lit, en toutes bois de rose, est (on peut l'âter) d'un inappréciable moelleux ; la couverte est faite.

—Tout ici, monsieur, se passe avec une exactitude absolue. Pas une tache. C'est aussi, monsieur l'expérimentera peut être lui même, qu'un système de courants électriques émis par la détonne tion partage aussitôt en deux dans leur longueur tous les meubles que l'amateur peut avoir choisis pour s'y donner la mort : une longue cavette reçoit le corps avant qu'il ait pu manculer le meuble où le parquet d'une seule détonation sure. Observez entre que les murs sont capitonnés d'une couche de quatre matelas, pas un de moins de telle sorte impossible à quiconque de l'autre côté de la paroi d'entendre aucun bruit, se fît on servi d'une arme de fort calibre, fût ce du krupp en miniature que vous. Les clients ont tout leur temps, nous ne les pressons point. Chaque chambre est pourvue d'une bibliothèque abondamment fournie des œuvres les plus mélancoliques. Shopenhauer a été traduit pour sage dans toutes les langues du vieux et du nouveau monde. Ces dix *pyrons* sont chargés de romans qui finissent mal. Sur le onzième, les sermonnaires des principales religions connues exhortent à la bonne mort. Quelques philosophes sérieux et quelques poètes —en petit nombre, Lucrèce, Léopardi, —garnissent le douzième rayon.—Quant aux commodités de la vie (en attendant), elles ne laissent rien à désirer. Un téléphone correspond de chaque chambre avec le bureau. A peine indiqué, l'ordre —repas ou quelconque détail de service —est exécuté par des automates sans visage et dont nous entretiennons ici toute une compagnie. En général, cette délicate attention de sir Richard est fort appréciée. Il est en effet constant que les gens assez dégoûtés de vivre pour se résoudre au suicide sont jaloux de fuir l'apparence humaine. Enfin que monsieur daigne visiter le atelier : ils sont là tous, les charmants, les terribles instruments de précise mort, élégants ou brutaux, silencieux ou bruyants, gigantesques, minuscules, le bull-dog, le poppy, jusqu'au pistolet d'arçons, sans compter ces réductions Flobert et autres modèles d'un grand choix.

Le visiteur prend un pistolet, le manie...

—Prenez garde : ils sont chargés.

Un luisant, artistique, solide, invitent, avec je ne sais quoi d'ironique dans l'excès du luxe, un très subtile, en somme, crochet en or signalé, fixé dans le plafond et accompagné d'un chanvre tout neuf. La chambre numéro 2. Le chanvre rase le sol, de quoi s'étonne le Visiteur. Mais on lui explique qu'une trappe ouverte par l'effet du poids du corps pendu au crochet abandonne immédiatement et irrémissiblement le suicidé.

Une à une, l'étranger subit toutes les philanthropiques imaginations de sir Hobroth. Dans les trois chambres d'asphyxie, après avoir fait toucher au doigt les obstructions parfaites, lesquelles la porte close, défendent que s'immisse l'air respirable, le gérant propose à l'étranger, pour lui rendre la chose plus sensible, un commencement d'expérience : il est rare que l'autre se soustraie à surtout le charbon de terre et les gaz hilarants font peu de caprices ; les tuberanses tentent davantage, la plupart les apprennent suicides étant, il faut bien l'avouer, atteints de poésie. De monstres amas de deux fraîches enchâssent la chambre, se marient aux fleurs des tapis, des tamisseries d'simulent le lit, sous une odorante couche.

—Si Monsieur souhaitait une essence parfumée... Nous les cultivons toutes dans de vastes serres attenantes aux dépendances de l'hôtel.

—Non... c'est bien ainsi...

Et la visite continue.

IV

Toutefois, la volonté du visiteur faiblit, le système antique *du dernier bain* lui est indéfinitif. Mais il s'arrête avec quelque curiosité au troisième étage, sur un palier orné de trois portes closes, dont l'une, de cette étonnante prunelle circulaire : ROBINSON.

Le cicerone fait mine de passer outre, tout en surveillant du coin de l'œil le jeune homme qui s'étonne :

—Et ici ? ... ...

—Les chambres sont occupées... Le sont souvent, je dois le dire à la honte de l'humanité.

—Et ... ... ? Que s'y passe-t-il donc ?

—Sir Richard cette nuit aux amateurs [illegible] Mais pas bien loin même [illegible] Mon hôtel. Voici donc l'inquisition renforcée des inventions subtiles des Chinois et des Tupinamas des Apaches et des Caraïbes, le tout administré par des valets électriques... Mais un spectacle curieux a quelque certain intéressant, monsieur,—poursuit le gérant d'une voix presque basse, insidieuse, toute l'allure changée, confidentielle et comme familière,—un rare spectacle... Que monsieur veuille nous suivre...

Ces manières fatonnaies impressionnent le jeune homme ; ses lèvres et ses mains tremblent, son front est pris dans le cerbère d'une sueur gelée. Incapable de résistance, il ne sait comment dire qu'il aimerait autant ... qu'il préférerait peut être... Il se reste là. Son cornac l'appréhende au bras et l'entraîne. Une porte s'ouvre. D'abord on ne distingue rien nettement tiste : puis, dans l'air vacillant, des formes rigides de murailles nues, une pièce vaste, sans meubles, silencieuse. Silencieuse, elle l'était : voici que des mots sourd un murmure... On de lui saurait comparer qu'au bruit lointain d'orage qui se rapproche régulièrement matin : centuple—d'une de ces coquilles où vibre le mugissement obscur de l'Océan. Le gérant va à la muraille et, avec des gestes de notaire, comme s'il faisait des passes, la touche rapidement çà et là. Aussitôt la ligne droite de la muraille se fend, le bruit redouble : c'est comme l'éclo confus de vies grouillantes dans des flots—et les voici grouillantes dans la muraille, on dirait liquéfiées, poissetes, crustacés, mollusques, toutes ces vies sous marines. C'est la mer ! et sur ce fond vert sombre, venant de loin, grossissant, grossissant, *restant dans la chambre,* apparaissent des dizaines, des centaines, des milliers de bras terminés par des bouches exangues et rondes...

Le visiteur recule—mentalement, car, pour effectuer un mouvement quelconque, il en est incapable, et tout le sentiment de vie qui lui reste, c'est dans la tête, à la racine des cheveux, un picotement insolite comme si, à la lettre, ses poils se dressaient.

—La PIEUVRE !—prononce à voix de fantôme le montreur. Hurrah pour sir Hobroth ! éclate-t-il tout à coup. Un corps vivant, un corps nu, plein de muscles et de sang, tressaillant, sensible, jeté dans cette artificielle mer, laquelle, encore qu'elle soit sans eau, est plus précisement réelle que l'autre, s'y peut offrir le plus radieux régal de souffrances physiques. Vous imaginez vous l'effet de mortel dégoût du visqueux et fourmillant baiser de ces sentances innombrables, plusieurs dondé de la force d'un millier de sangsues ? Tout le corps est en sang, et avec le sang la vie s'échappe par les plus anormales issues dans une atmosphère de méphitiques odeurs. Peu à peu on faiblit, les paupières s'entreferment, le froid gagne : alors la bête électrique, qui vous *croyait* mort, dégage de sa chevelure de bras sa tête inconnue et rive ses dents à votre sein,—et nul ne saura jamais si c'est de peur ou de douleur que vous avez péri... Mais qu'avez-vous donc, monsieur ?

Le jeune homme bat l'air des bras et tourne vers la porte un regard mourant qui s'exhale trop haut. Aussitôt,—sa vieille expérience révélant au gérant qu'en lui le paroxysme est d'autre nature du quel il n'y a plus un effet que la simple et réelle mort de peur, l'associé de sir Richard presse quelques boutons électriques qui dissipent comme un cauchemar l'apparition épouvantante. Le jeune homme a en sans doute quelques instants d'absence spirituelle, le fait est qu'il semble renaître quand, sur un balcon, baigné d'air frais, il aperçoit son officiel compagnon revenu le personnage incomparablement correct qui a laissé dans le bureau son sosie..... Mais on ne lui donne pas le temps des longues réflexions :

—Quel genre de mort monsieur a-t-il choisi ?

L'étranger s'agite fébrilement.

—Je..... ne puis..... je voudrais....

—Visiter de nouveau peut être ?

—Non ! non !

—Il faut pourtant.....

—Oui, sans doute, il faut..... il faut évidemment.....

Il reprend progressivement possession de lui-même et, en même temps, rentre en possession du respect humain, avec effort se compose une attitude dégagée, une physionomie indifférente tandis que physiques dont intimement il frémit encore. Soudain, comme illuminé :

—Descendons, dit-il.

Arrivés au troisième étage :

—Quel dommage ! vous m'avez dit qu'elle est occupée ?

Son geste indique *la chambre des expériences.*

—Occupée, je maintiens.

—Quel dommage !..... eh bien (et l'étranger affecte de contempler le seuil interdit) dans cette situation, un visage échappe aux rayons d'rects de la lumière), eh bien..... j'attendrai.....

Descendons !

En passant devant la statue de Schopenhauer, il ne peut se tenir de la regarder en face, fixement, avec comme un défi, et, d'un revers de main, il affermit son chapeau sur sa tête.

Au bureau il est reçu par sir Richard Hobroth—lui même !—qu'accueille avec un doux sourire.

—La chambre que j'ai choisie..... commence le jeune homme avec désinvolture.

—*La chambre des expériences?*

—Oui.....

—Elle est occupée et vous attendrez, coupant sir Richard sans cesser de sourire, et tout en offrant une mince feuille en bristol aux blanches douceurs sur laquelle on lit :

M. A. DAUPHIN
A M. Richard HOBROTH.

Amour de la vie 3,000 *livres*

CHARLES MORICE.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

GROS LOT: $300,000

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 72 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 9 OCT. 1888.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire formel, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prendons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, sont faits avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

A. L. Tonnegrand
A. L. Guedry
COMMISSAIRES.

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Ixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,		100,000
1 Lot de	50,000,		50,000
1 Lot de	25,000,		25,000
2 Lots de	10,000,		20,000
5 Lots de	5,000,		25,000
95 Lots de	1,000,		95,000
100 Lots de	500,		50,000
200 Lots de	300,		60,000
300 Lots de	200,		60,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots et leurs deux dernières chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et le *Signature* lisible. Un ordre vaut mieux service plus rapide de la Poste en outre mettez une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [illegible] nos frais]. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite sécurité qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les affaires, limitée dans une charte, sont reconnues par les tribunaux les plus élevés. Doutez-vous donc des certificats de plus grands citoyens connus ?

Tonitée le 1er septembre 1937 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

ABONNEMENTS :

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

BUREAUX ET ATELIERS,

72 RUE DE CHARTRES.....77

PETITES ANNONCES.

TEINTURE et dégraissage en tout genre. Couvertures nettoyées à sec. Tains à Lapin Lattier et Mandot 64 Bourbon et 1814 Conti. 23 sept—1f

DEMANDES D'EMPLOIS.

DES familles, des jeunes gens des jeunes filles venant d'arriver de France par la Marseille, demandent de place en ville ou campagne. Sadresser à L. E. Durand agent d'emigration No 17 rue Maison. 23 sept—1t

DEMANDES

ON demande—Un bon vendeur pour représenter en Louisiane et dans le Mississippi une maison de pomades en bois. Un salaire honnête sera payé. Sadresser 32 rue Richelieu entre Dauphine et Burgundy. 22 sept—1f

A LOUER.

A LOUER—Grande maison meublée, Hôtel Trapolin, Lexington coin Dauphine. Rue Bienville 25 sous 15 et 125 sous Bienville entre Dauphine et Burgundy. Sadresser à J. B. Trapolin 35 rue Bienville entre Dauphine et Burgundy. 24 sept—1f Dimanche 30 sept

A louer—La maison No 57 rue du Quartier entre Bienville et Dauphine. Sadresser rue de l'Esplanade No 94. 20 sept

A LOUER—24 et 26 rue étages 12 chambres 50 sous Royale et Bas Ursulines entre deux maisons de Sadresser No 73 Bienville. 11 sept—1 an

A LOUER—Ier et 2ème étages 67 rue Royale entre Conti et Bienville. 15 sept—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Une épicerie bien achalandée pour comptant de suite, dans le Premier District. Sadresser à Petit Bureau l'Abeille. 21 sept—1m

AVIS AUX CREANCIERS.

Charles F. Borling vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,183—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est pour lesquelles le compte présenté par L. Lopez Lopez, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 sept—22 23 24—2 oct

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—A. Capitan vs. ses créanciers—No 24,633—Division C.—Que cette pétition spéciale soit mise en délibéré et qu'une réunion des créanciers de pétitionnaire A. Capitan soit tenue et convoquée pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville, le LUNDI, 22ème jour d'octobre 1888, à une heure A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que Maxime Q. Grivous, précédemment syndic provisoire pour représenter les créanciers absents, soit nommé et notifié de ces présentes.

Nouvelle-Orléans, 20 septembre 1888.

(Signé) M. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député greffier.

21 sept—3f au 22 oct

Albert Cammack vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,497—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par A. Albert Cammack, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 sept—19 23 24.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Chas F. Simons vs. ses créanciers—No 24,785—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Charles F. Simons le pétitionnaire dans cette affaire, soit tenue pardevant Benjamin Dry, notaire MERCREDI, le 26me jour de septembre 1888 à 11 heures A. M., pour considérer le sujet de l'application du dit pétitionnaire pour obtenir un repit pour faire face à ses obligations ; que M. L. Kaufman, Esq., avocat, soit nommé pour représenter ses créanciers absents, et que dans l'usage de toutes procédures contre la personne et les biens du pétionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 août 1888.

(Signé) THOS C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

26 août—3f au 26 sept.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph E. Gourdain vs. ses créanciers—No 24,454—Division D—Ordre de Cour—Que la pétition supplémentaire et amendée soit enlissée et qu'une assemblée de créanciers du pétitionnaire Joseph E. Gourdain soit convoquée et tenue pardevant Marcel E. Ducros, notaire en cette ville, le MARDI, 23me jour d'octobre 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et déterminer sur les affaires du dit pétitionnaire et être un arrangement et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nlle-Orléans, 31 août 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

9 sept—3f au 2 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—A. Capitan vs. ses créanciers—No 24,633—Ordre de Cour—Que cette pétition spéciale soit mise en délibéré et qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire A. Capitan soit tenue et convoquée pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville, le LUNDI, 22me jour d'octobre 1888, à une heure A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que Maxime Q. Grivous, précédemment syndic provisoire pour représenter les créanciers absents, soit nommé et notifié de ces présentes.

Nouvelle-Orléans, 20 septembre 1888.

(Signé) M. H. RIGHTON, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député greffier.

21 sept—3f au 22 oct

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph A. Dare vs. le maineur A. G. Kaufold.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,721—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encabre publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 octobre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, avec les dépendances, les droits, voies et servitudes, privilèges et avantages y rattachant, situé dans le 2ème district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Bienville, Broad, Dupaus et White, mesurant trente deux pieds dix pouces de face à la rue Bienville, comme sur une ligne d'une profondeur cent deux pieds trois pouces et quatre lignes du côté de la rue Broad, et cent deux pieds trois pouces et quatre lignes du côté de la rue Bienville, sur une profondeur de cent trente deux pieds, neuf pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

3 sept—10 17 24 sept—1.6 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles. Meubles. Piano.

Succession de Henry M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,070—En vertu d'un ordre de vente, en date du 11 septembre 1888, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le MARDI, 25 septembre 1888, à 11 heures A. M., des propriétés suivantes :

A bon entrepôt, rue Bienville entre Royale et Chartres, un lot assortiment de meubles et autres articles, une belle bibliothèque, etc. Ainsi que suit :

Le tout conformément à un inventaire signé dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 sept—12 17 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

John J. Diet, M. D., vs. Mlle Amélie Uygalé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,814—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une (1) lots de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot 19, borné par les rues Lesée, Oliver, Général Ripley et Lavoisier, désignés sous le lot No 17 incluant. Le lot No 17 mesure vingt-cinq (25) pieds deux pouces de face à la rue Général Ripley, quatre vingt-deux pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare de le lot No 8, pour cent (100) pieds sur la ligne qui le sépare avec le lot No 16, et quinze pieds (15) pieds de largeur dans le fond.

Le lot No 18 mesure vingt-cinq (25) pieds deux pouces de face à la rue Général Ripley, quatre vingt-deux pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare avec le lot No 8, pour cent (100) pieds sur la ligne qui le sépare avec le lot No 19, et quinze pieds (15) pieds de largeur dans le fond.

Le lot No 8 mesure vingt-cinq (25) pieds deux pouces de face sur la rue Lesée, vingt-deux pieds quatre pouces de profondeur du côté de la ligne qui le sépare avec le lot No 7, cinquante cinq (55) pieds de profondeur le long du côté qui le sépare du lot No 9. Ledit lot forme un triangle. Les lots No 10 et 17 précédemment mentionnés, mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Lavoisier sur une profondeur de cent (100) pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 9 mesure trente (30) pieds de face à la rue Lesée sur une profondeur de cent (100) pieds, sur la ligne du lot No 10, et quatre vingt quinze (95) pieds de profondeur sur la ligne du côté qui le sépare du lot No 8. Ledit lot Edmond Bouthier par acte passé pardevant Me Commagère notaire le 2ème jour de juillet 1870 du cadastre dans le livre des transferts No 5, du l'arrondissement 1 lo 225.

Les dits lots ont été hérités par Aimée Vignaté de la sœur Anne Fortier comme il sera vu par un acte de la Cour d'Ordre de District, enregistré au bureau de transfert, livre —, folio —, Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 sept—2 10 17 24—oct 16

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Wm Henry Benson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,957—Division C—Attendu que Mde Kate Hanson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm Henry Benson décédé (intestat) avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 sept—21 28 30

Succession de Martin Mory.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,369—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marguerite Mory administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 sept—20 25 28

Succession de Adam Graner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,414—Division C—Attendu que William Graner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur testamentaire dans la succession de feu Adam Graner, décédé (avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner) d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 sept—19 23 24

Succession de Charles Fabbro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 24,906—Division B. Attendu que Henry Chapelle comme agent et avocat de feu de Mde Rose Muro, veuve Fulgi Fabbrone a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Fabbro décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 sept—15 20 23

Succession de Spencer Rose.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,33—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est pour lesquelles le compte présenté par Betsy Fields veuve de Spencer Rose, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 sept—11 15 20

21me Etat de Situation Annuel

— DE LA —

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de la charte, la compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887.

Primes sur incendie	$124,524 79
Primes sur vie	2,236 97
Primes sur rivières	1,180 24
Totales primes	$127,954 00
A ajouter : Risques non acquises de 1886	27,801 16
Total	$155,755 16
A ajouter : Intérêt, profits et loyers	33,077 66
Moins appointements et dépenses générales	18,924 19
Fonds de surplus de 1886	19,857 02
Total	$234,676 73
Pertes payées :	
Sur primes d'incendie	$64,478 00
Sur primes de vie	1,186 67
Sur primes de rivières	1,766 17
	$67,372 61
Compte de réassurance	34,630 77
Primes remboursées et commissions	45,895 87
Taxes d'Etats et de ville, Bureau des Underwriters, corps de gardiennage, enregistrements	5,922 77
	$153,822 02
Réserve pour :	
Primes non expirées	$27,146 53
Pertes non payées	12,648 95
Dividende 8 0/0 déclaré en juillet 1887	10,000 00
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888	10,000 00
Fonds de surplus de 1887	19,367 02
	$69,162 50
	$222,984 52

ACTIF

Billets reçus pour primes	64 00
Primes en collection	33,969 37
Prêts sur hypothèques	2,350 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons consolidés et Bons à primes de villes	1,925 00
Banques, sociétés et autres stocks	20,945 00
Mises 31 rue Carondelet	63,819 94
Argent comptant en caisse	3,367 75
Argent comptant en banque	29,616 55
	$175,672 61

L'exposé ci-dessus est une copie correcte et vraie des livres de la compagnie.

(Signé) E. KUHLMANN, Président.
F. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Tel, sous réserve du Conseil de Direction tenu le 12 courant. Il a été résolu de déclarer un second Dividende semi-annuel de (5) cinq pour cent, payable le 17 courant, sur présentation des coupons, et que le Fonds-capital pour l'année finissant le 31 décembre 1887 pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

E. KUHLMANN, HERM. CURTIUS
F. WEGERLING, J. LANGLES,
F. HASSINGER, J. E. MERILH,
F. W. DIETMAN, JOHN THOMY,
J. B. MEYERS, LOUIS GRUNEWALD
GEO. H. BRAUGHN, A. G. RIORD,
CLAUS VOSS, F. W. RUCK,
C. R. FISCHER.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif civil de deux lots de terre de valeur, avec les bâtisses et améliorations, situés, connus sous le nom de "Shot Tower," sur la rue St-Joseph, entre la rue Constance et Magazine (la rue du Bac étant la rue Julie). Dans l'affaire

John B. Hobson vs. Gulf Shot & Lead Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,817—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 octobre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite